

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 23 - 26 octobre 2000

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 9 de l'ordre du
jour

Pour information



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2000/9-C/6
13 octobre 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2000— ZAMBIE 6134.01

Aide alimentaire aux réfugiés d'Angola et de la République démocratique du Congo

Nombre de bénéficiaires	26 400
Femmes	13 700
Hommes	12 700
Durée du projet	Douze mois (1er avril 2000–31 mars 2001)

Coût (dollars E.-U.)

Coût total	2 594 731
Coûts des produits alimentaires	1 465 240

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Afrique (OSA): M. M. Zejjari tel.: 066513-2201

Conseiller pour le développement, OSA: M. T. Pakkala tel.: 066513-2371

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



1. La Zambie pratique la politique de la porte ouverte pour les demandeurs d'asile en provenance de l'Angola, du Burundi, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Rwanda. On estime qu'au total 220 000 réfugiés sont présents dans le pays. Ils proviennent pour environ 80 pour cent de l'Angola, 17 pour cent de la RDC et trois pour cent du Burundi et du Rwanda. Quelque 58 pour cent des réfugiés se sont installés spontanément en Zambie, tandis que les 42 pour cent restants sont hébergés dans deux zones d'installation, trois camps de réfugiés et trois centres d'accueil/transit situés dans les provinces Ouest, Nord-Ouest et Nord du pays.
2. Une mission conjointe PAM/HCR d'évaluation des besoins d'aide alimentaire a examiné du 12 au 23 décembre 1999, avec la participation des donateurs et du Gouvernement zambien, l'exécution de l'IPSR 6134.00. Cette mission a recommandé la poursuite de l'aide alimentaire aux réfugiés du camp de Mwange, aux groupes vulnérables des zones d'installation de Meheba et Mayukwayukwa, ainsi qu'aux réfugiés qui ne sont pas en mesure de cultiver la terre.
3. L'IPSR 6134.01, approuvée le 22 mai 2000, prévoit la fourniture d'une aide alimentaire à 26 400 réfugiés sur une période de 12 mois, représentant un coût total pour le PAM de 2 594 731 dollars E.-U. La Fédération luthérienne mondiale est le partenaire d'exécution chargé de la gestion des points de livraison avancés (PLA) et de la distribution des produits alimentaires dans les zones d'installation de Meheba et Mayukwayukwa. La Société de la Croix-Rouge zambienne/Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est responsable de la distribution des produits alimentaires dans le camp de Mwange. Le PAM se charge de la gestion du PLA du camp de Mwange.
4. Le Gouvernement Zambien attribue 2,5 hectares de terrain à chaque famille de réfugiés qui s'établit dans les deux zones d'installation (Meheba et Mayukwayukwa). L'aide alimentaire du PAM est fournie pendant deux campagnes agricoles afin de permettre aux réfugiés de s'installer et de produire leur propre nourriture. Dans ces deux zones, seuls les groupes vulnérables qui ne sont pas en mesure de cultiver la terre, continuent à recevoir une aide alimentaire du PAM. En revanche, les réfugiés hébergés dans les camps, qui ne reçoivent pas de terres, dépendent de l'aide alimentaire. L'aide du PAM peut aussi favoriser l'autodépendance des femmes en leur offrant une formation à des activités rémunératrices. Au total, les femmes et les enfants représentent 75 pour cent des réfugiés bénéficiant de l'aide du PAM au titre de l'IPSR 6134.01.

